

# RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DU JURY DES CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS DE RÉDACTEUR TERRITORIAL SESSION 2019

Les concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial, session 2019, ont été organisés par le Centre de gestion de la Mayenne pour le compte des Centres de gestion du Maine et Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

## **I. La présentation du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux**

Les rédacteurs territoriaux constituent un cadre d'emplois administratif de catégorie B au sens de l'article 5 de la loi du 26 janvier 1984. Le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux comprend les grades suivants : rédacteur, rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe et rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe.

- 1) Les rédacteurs territoriaux sont chargés de fonctions administratives d'application. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative, budgétaire et comptable, et participent à la rédaction des actes juridiques. Ils contribuent à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication, d'animation et de développement économique, social, culturel et sportif de la collectivité.

Les rédacteurs peuvent se voir confier des fonctions d'encadrement des agents d'exécution.

Ils peuvent être chargés des fonctions d'assistant de direction ainsi que celles de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants.

- 2) Les rédacteurs principaux de 2<sup>ème</sup> classe et les rédacteurs principaux de 1<sup>ère</sup> classe ont vocation à occuper les emplois qui, relevant des domaines d'activité mentionnés au 1), correspondent à un niveau d'expertise acquis par la formation initiale, par l'expérience professionnelle ou par la formation professionnelle tout au long de la vie.

Ils peuvent à ce titre réaliser certaines tâches complexes de gestion administrative, budgétaire et comptable, être chargés de l'analyse, du suivi ou du contrôle de dispositifs ou assurer la coordination de projets.

Ils peuvent également se voir confier la coordination d'une ou de plusieurs équipes, et la gestion ou l'animation d'une ou de plusieurs services.

## **II. Le cadre réglementaire du concours**

- ❖ **Le concours externe** est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un diplôme homologué au niveau 4, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Le nombre de poste ouverts au titre de ce concours représente 30% au moins des postes à pourvoir.
- ❖ **Le concours interne** est un concours sur épreuves ouvert pour au plus 50% des postes à pourvoir.
- ❖ **Le troisième concours** est un concours sur épreuves ouvert pour au plus 20% des postes à pourvoir.

Ainsi, le nombre total de postes ouverts, au titre de la session 2019, est réparti selon le tableau ci-dessous :

Types de concours	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Nombre de postes ouverts	26	42	16	84

### III. Le calendrier du concours du Centre de gestion de la Mayenne

Période d'inscription	Du 26 février 2019 au 28 mars 2019
Période de retrait des dossiers	Du 26 février 2019 au 20 mars 2019
Date limite de dépôt des dossiers	Jeudi 28 mars 2019
Épreuve écrite d'admissibilité	Jeudi 3 octobre 2019
Réunion de jury d'admissibilité	Jeudi 19 décembre 2019
Épreuve orale d'admission	Les 11, 12 et 13 février 2020
Réunion de jury d'admission	Mardi 3 mars 2020
Date d'effet de la liste d'aptitude	Jeudi 5 mars 2020

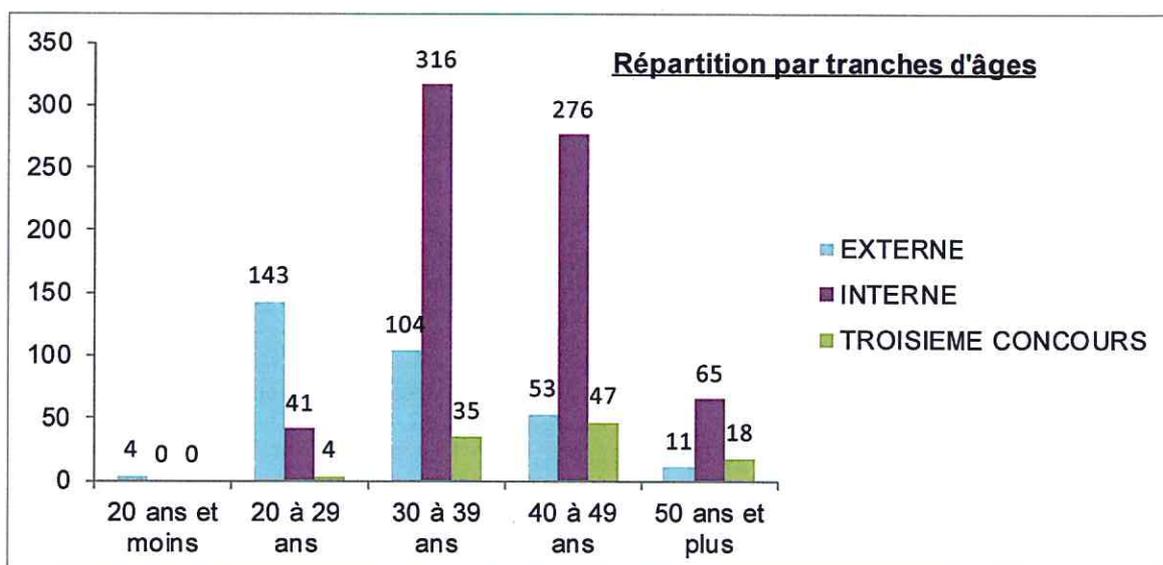
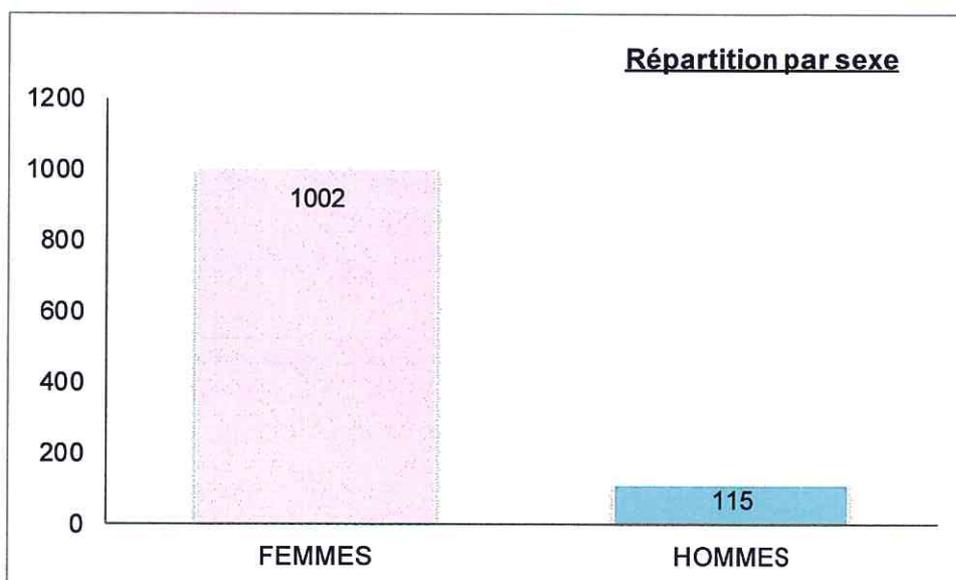
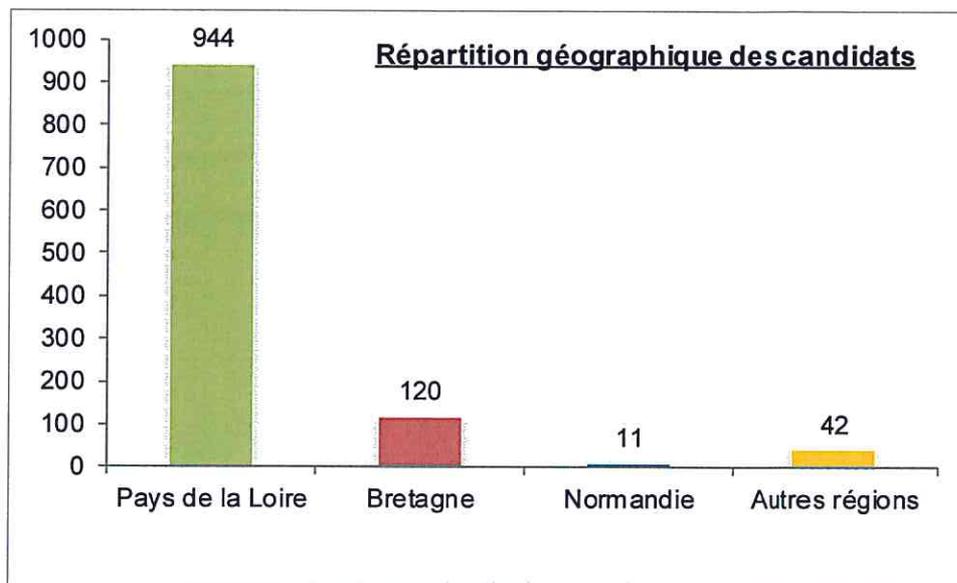
### IV. Les inscriptions au concours

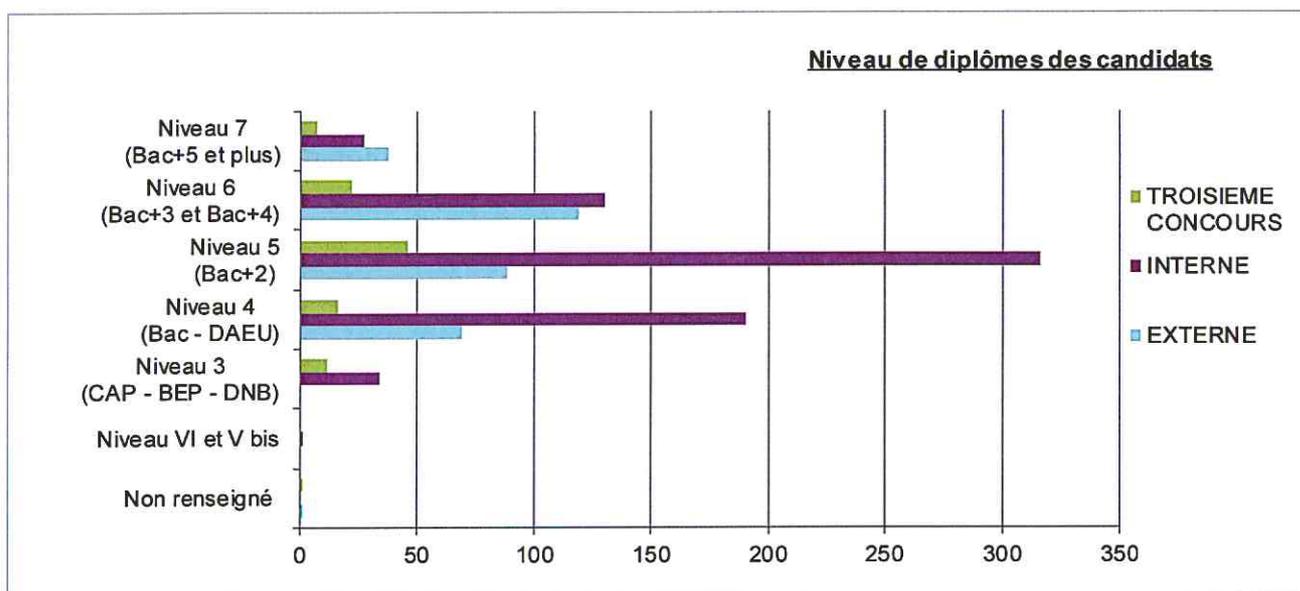
	EXTERNE	INTERNE	TROISIEME CONCOURS	TOTAL
Nombre de postes ouverts	26	42	16	84
Nombre de candidats inscrits	315	698	104	1117
Nombre de candidats admis à concourir	315	698	104	1117
Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité	136	476	63	675
Nombre de rejets (suite instruction dossiers après épreuve admissibilité)	0	6	1	7
Taux de présence	43,17%	68,19%	60,58%	60,43%

De forts taux d'absentéisme sont constatés depuis plusieurs sessions pour ce concours, ainsi tous les candidats inscrits au concours ont été autorisés à passer les épreuves écrites sous réserve de la validation de leur dossier.

Sur les 1117 candidats inscrits, le service concours a instruit 675 dossiers correspondant au nombre de candidats présents à l'épreuve écrite. 7 candidats ont fait l'objet d'un rejet de candidature.

- ❖ L'origine géographique, le sexe, l'âge et le niveau de diplômes des candidats admis à concourir





## V. L'admissibilité

### A. La nature des épreuves

#### ❖ Le concours externe

**Rédaction d'une note** à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales.

*(Durée : 3 heures ; coefficient 1)*

**Des réponses à une série de questions** portant, au choix du candidat lors de son inscription, sur l'un des domaines suivants :

- 1- Les finances, les budgets et l'intervention économiques des collectivités territoriales
- 2- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales
- 3- l'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales
- 4- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales

*(Durée : 3 heures ; coefficient 1)*

#### ❖ Le concours interne et le troisième concours

**Rédaction d'une note** à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- 1- Les finances, les budgets et l'intervention économiques des collectivités territoriales
- 2- Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales
- 3- l'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales
- 4- Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales

*(Durée : 3 heures ; coefficient 1)*

### B. La nature du programme de l'épreuve écrite d'admissibilité

Les notes de cadrage de l'épreuve écrite sont disponibles sur le site internet du Centre de gestion de la Mayenne [www.cdg53.fr](http://www.cdg53.fr), sous la rubrique « Concours et examens » puis « Note de cadrage ».

### C. Le déroulement de l'épreuve

Les épreuves écrites d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours de rédacteur territorial se sont déroulées le jeudi 3 octobre 2019, au Parc des Expositions – Salle La Rotonde au Mans (72000).

Pour les candidats reconnus travailleurs handicapés et nécessitant un aménagement d'épreuve, l'épreuve écrite s'est déroulée dans les locaux du Centre de gestion de la Mayenne à CHANGÉ (53810).

### D. Les sujets des épreuves écrites

Le Centre de gestion de la Mayenne a opté pour les sujets de la cellule pédagogique nationale qui ont été utilisés par 23 Centres de gestion.

Les sujets de l'épreuve écrite sont disponibles sur le site internet du Centre de gestion de la Mayenne [www.cdg53.fr](http://www.cdg53.fr), sous la rubrique « Concours et examens » puis « Annales ».

### E. Le jury d'admissibilité

❖ Concours externe : notes obtenues par les 136 candidats présents et admis à concourir

➤ Épreuve de réponses à une série de questions

Réponses à une série de questions	Action sanitaire et sociale	Droit civil	Droit public	Finances	Tous domaines confondus
Note la plus basse	0,50	2,50	2,50	0,25	0,25
Note la plus haute	15	16	11	15,50	16
Moyenne de l'épreuve	6,72	7,76	6,33	8,35	7,22
Nombre de candidats au-dessus de cette moyenne	23	8	11	15	61
Nombre de notes ≥ à 10	10	7	3	12	32
Nombre de notes < à 10	41 (dont 18 notes < à 5)	14 (dont 7 notes < à 5)	26 (dont 3 notes < à 5)	23 (dont 4 notes < à 5)	104 (dont 32 notes < à 5)

➤ Épreuve de rédaction d'une note

Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne de l'épreuve	Nombre de candidats au-dessus de cette moyenne	Nombre de notes ≥ à 10	Nombre de notes < à 10
2	16,50	9,23	69	55	80 (dont 7 notes < à 5)

NB : Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

➤ Moyenne des deux épreuves

Moyenne la plus basse	Moyenne la plus haute	Moyenne des épreuves	Nombre de candidats au-dessus de cette moyenne	Nombre de moyennes ≥ à 10	Nombre de moyennes < à 10
2,25	14,50	8,25	60	35	100

*Remarque : 1 candidat présent à l'épreuve écrite du matin ne s'est pas présenté à l'épreuve de l'après-midi. Il est donc automatiquement éliminé du concours externe de rédacteur.*

❖ Concours interne : notes obtenues par les 470 candidats présents et admis à concourir

Rédaction d'une note	Action sanitaire et sociale	Droit civil	Droit public	Finances	Tous domaines confondus
Note la plus basse	3,50	2,50	1	0	0
Note la plus haute	15,50	14	18	13	18
Moyenne de l'épreuve	9,33	8,50	9,17	6,80	8,69
Nombre de candidats au-dessus de cette moyenne	49	54	82	36	220
Nombre de notes ≥ à 10	44	34	68	9	155
Nombre de notes < à 10	65 (dont 3 notes < à 5)	73 (dont 9 notes < à 5)	114 (dont 12 notes < à 5)	63 (dont 14 notes < à 5)	315 (dont 38 notes < à 5)

*NB : Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.*

❖ Troisième concours : notes obtenues par les 62 candidats présents et admis à concourir

Rédaction d'une note	Action sanitaire et sociale	Droit civil	Droit public	Finances	Tous domaines confondus
Note la plus basse	6	2	2	2,50	2
Note la plus haute	15,50	11,50	16	13,50	16
Moyenne de l'épreuve	10,28	8,20	10,38	8,38	9,44
Nombre de candidats au-dessus de cette moyenne	8	8	10	6	30
Nombre de notes ≥ à 10	8	4	10	4	26
Nombre de notes < à 10	10 (dont 0 note < à 5)	11 (dont 1 note < à 5)	7 (dont 1 note < à 5)	8 (dont 1 note < à 5)	36 (dont 3 notes < à 5)

*NB : Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.*

Après délibération le jury décide d'annuler 2 copies pour rupture d'anonymat et arrête les seuils d'admissibilité suivants :

	EXTERNE	INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Rappel nombre de postes	26	42	16
Seuil d'admissibilité	10/20	11,50/20	10/20
Nombre de candidats admissibles	35	85	26

## **VI. L'admission**

### **A. La nature des épreuves**

#### ❖ Le concours externe

**Entretien**, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel et permettant au jury d'apprécier sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel il est appelé à exercer ses fonctions, sa motivation et son aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois.

*(Durée : 20 minutes, dont 5 au plus d'exposé, coefficient 1)*

#### ❖ Le concours interne

**Entretien**, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience professionnelle et permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois.

*(Durée : 20 minutes, dont 5 au plus d'exposé, coefficient 1)*

#### ❖ Le troisième concours

**Entretien**, ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.

*(Durée : 20 minutes, dont 5 au plus d'exposé, coefficient 1)*

### **B. Le déroulement de l'épreuve**

L'épreuve orale d'admission s'est déroulée dans les locaux du Centre de gestion de la Mayenne du mardi 11 février au jeudi 13 février 2020.

Sur les 146 candidats admissibles convoqués, 144 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 1,37%.

Les épreuves orales d'entretien ont été conduites par les membres du jury constitué en groupes de 3 examinateurs représentant chacun un des collèges règlementaires (élu, personnalité qualifiée, fonctionnaire territorial).

### C. Le jury d'admission

❖ Concours externe : notes obtenues par les 35 candidats présents

Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne de l'épreuve	Nombre de candidats au dessus de cette moyenne	Nombre de notes $\geq$ à 10	Nombre de notes $<$ à 10
6	18	12,28	17	29	6 (dont 0 notes $<$ à 5)

NB : Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.

❖ Concours interne : notes obtenues par les 83 candidats présents

Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne de l'épreuve	Nombre de candidats au dessus de cette moyenne	Nombre de notes $\geq$ à 10	Nombre de notes $<$ à 10
5	19	12,57	42	67	16 (dont 0 notes $<$ à 5)

NB : Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.

❖ Troisième concours : notes obtenues par les 26 candidats présents

Note la plus basse	Note la plus haute	Moyenne de l'épreuve	Nombre de candidats au dessus de cette moyenne	Nombre de notes $\geq$ à 10	Nombre de notes $<$ à 10
8,50	18	13,38	15	24	2 (dont 0 notes $<$ à 5)

NB : Toute note inférieure à 5/20 à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.

❖ Moyennes finales obtenues par les candidats (les deux épreuves confondues)

	EXTERNE	INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Moyenne la plus basse	9,33	8,25	10
Moyenne la plus haute	14,83	16,50	15,50
Moyenne des épreuves	12,10	12,83	13,01
Nombre de candidats au dessus de cette moyenne	19	42	11
Nombre de moyennes $\geq$ à 10	33	75	26
Nombre de moyennes $<$ à 10	2	8	0

### D. Candidats admis

Il convient de souligner que le jury peut, en vertu de l'article 5 du décret n°2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, modifier le nombre de places aux concours externe, interne et troisième concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours, ou d'une place au moins, lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un de ces trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours.

L'article 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale précise qu'à l'issue des épreuves d'admission, le jury arrête, par ordre alphabétique, la liste des candidats admis aux concours et aux examens professionnels. Pour les concours, elle est arrêté dans la limite des places ouvertes. Le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises au concours.

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes obtenues par les candidats et étudié la possibilité de transfert de postes, a décidé de modifier le nombre de postes attribués à chaque concours comme suit : 25 postes pour le concours externe, 43 postes pour le concours interne et 16 postes pour le troisième concours.

Après délibération, le jury a fixé les seuils d'admission suivants :

	EXTERNE	INTERNE	TROISIEME CONCOURS
Seuil d'admission	11/20	12,75/20	12,25/20
Nombre de candidats admis	25	43	16

## VII. Remerciements

La Présidente du jury remercie l'ensemble des correcteurs, des examinateurs et des membres du jury de leur investissement et de leur disponibilité, ayant permis le bon déroulement de l'ensemble des épreuves.

Fait à Changé, le 17 juin 2020

*La Présidente du Jury,*

  
*Yveline RAPIN*

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DU CONCOURS DE RÉDACTEUR TERRITORIAL – SESSION 2019**

	Nombre de postes	Nombre d'inscrits	Nombre de candidats admis à concourir	Nombre de présents à l'écrit	Nombre de candidats admissibles	Seuil d'admissibilité	Nombre de candidats présents à l'oral	Nombre de candidats admis	Seuil d'admission
<b>EXTERNE</b>	26	315	315	136 (43,17%)	35	10/20	35 (100%)	25	11/20
<b>INTERNE</b>	42	698	698	476 (68,19%)	85	11,50/20	83 (97,65%)	43	12,75/20
<b>TROISIEME CONCOURS</b>	16	104	104	63 (60,58%)	26	10/20	26 (100%)	16	12,25/20
<b>TOTAL</b>	84	1117	1117	675 (60,43%)	146		144 (98,63%)	84	